



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

DELIBERATION N° 08/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

OBJET :

**Demande de subventions
pour l'organisation d'un
festival à l'été 2023**

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de plusieurs organismes, afin de financer l'organisation d'un festival pour l'été 2023.

Le montant de cette opération est de 50 000 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 30% du montant total, l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total, l'aide de la Région à hauteur de 20% du montant total, et l'aide de la SACEM à hauteur de 10% du montant total, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_16-DE
Reçu le 16/01/2023

APPROUVE la demande de subventions pour l'organisation d'un festival à l'été 2023.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement aux chapitre t article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le





PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ORGANISATION D'UN FESTIVAL A L'ETE 2023

DEPENSE :

RECETTES :

Montant 50 000 € TTC

DEPARTEMENT 30%	15 000 €
DRAC 20%	10 000 €
REGION 20%	10 000 €
SACEM 10 %	5 000 €
PART COMMUNE 20%	10 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 11/01/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230111-2023_16-DE
Reçu le 16/01/2023

